



NOTICE

Comment remplir le kit de mobilité Erasmus+

Le « **kit mobilité d'études** » est un document **obligatoire** de votre mobilité Erasmus+. Il comprend votre contrat de mobilité, votre contrat pédagogique, et la Charte de l'étudiant Erasmus+ que vous devez de respecter.

Ce document doit **impérativement** être validé et signé par vos responsables pédagogiques avant votre départ.

1) AVANT LE DÉPART : VALIDATION DE VOTRE CONTRAT PÉDAGOGIQUE

- Complétez la page 2 et le début de la page 3 avec vos coordonnées personnelles. Prenez connaissance des conditions du contrat. Signez en bas de la page 7.
- Envoyez **sous format word** le document à erasmus@inalco.fr pour que Mme Constance ALEXANDRE puisse remplir les champs concernant la durée de votre mobilité et l'aide financière qui vous sera accordée.

ATTENTION : les parties surlignées en jaune sont des aides au remplissage du kit. Vous devez les effacer après en avoir pris connaissance.

- Complétez la partie « contrat pédagogique » (pages 8-9-10).
- Signez dans l'encadré vous concernant (page 12) puis envoyez votre kit mobilité par mail à votre/vos responsable(s) pédagogique(s) de l'Inalco pour validation et signature électronique (page 12), sans modifier le format.

ATTENTION : les étudiant(e)s de filière doivent également obtenir la validation de leur responsable filière pour les composantes pédagogiques afférentes.

- Envoyez ensuite votre kit mobilité à votre établissement d'accueil pour validation : signature et cachet de l'université d'accueil (page 12).



- Envoyez (sous format numérique) votre contrat pédagogique, validé par les deux établissements, par mail à Mme Constance ALEXANDRE, votre coordinatrice de mobilité, à erasmus@inalco.fr.

2) À VOTRE ARRIVÉE DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (*UNIQUEMENT EN CAS DE MODIFICATION DE CHOIX DE COURS SUR PLACE*)

- En cas de modification de vos choix de cours, remplissez la partie « **Modifications exceptionnelles apportées au tableau A** » (page 12) et renvoyez le kit modifié à votre/vos responsable(s) pédagogique(s) de l'Inalco pour validation électronique (une approbation par mail suffit).
Veillez à conserver le nombre de crédits ECTS requis pour valider votre semestre/année.

Vous n'avez en principe pas à changer le tableau B.

- Ce contrat d'études définitif, validé par votre/vos responsable(s) pédagogique(s), doit également être approuvé par l'université d'accueil dans le mois qui suit le début des cours.

- Envoyez votre contrat pédagogique, validé par les deux établissements, par mail à Mme Constance ALEXANDRE, votre coordinatrice de mobilité, à erasmus@inalco.fr.

3) À LA FIN DE VOTRE MOBILITÉ

Vous devez avoir suivi et passé les examens des cours figurant dans le contrat pédagogique de votre kit mobilité. Les cours qui apparaîtront sur votre relevé de notes officiel fourni par votre université d'accueil devront correspondre aux cours mentionnés sur le kit de mobilité.
Assurez-vous que vous avez le nombre de crédits ECTS requis pour valider votre année ou votre semestre.

En cas de changement exceptionnel, il est **impératif** d'en informer votre coordinatrice de mobilité (Mme Constance ALEXANDRE – erasmus@inalco.fr) et votre/vos responsable(s) pédagogique(s) de l'Inalco.

ATTENTION : tout changement de cours effectué sans l'aval de vos responsables pédagogiques à l'Inalco ne pourra faire l'objet d'une reconnaissance de crédits ni d'une validation de vos composantes pédagogiques à votre retour de mobilité.